

Allongement de la durée de cotisations retraite

On ne peut plus continuer ainsi

A peine la mauvaise réforme de 2010 entrée en vigueur, plusieurs articles de presse annoncent que le gouvernement s'apprêterait, en se retranchant derrière un « avis technique » du COR purement formel, à allonger de nouveau d'un trimestre la durée de cotisations requise pour l'obtention du taux plein. Celle-ci passerait de 165 à 166 trimestres pour la génération 1955.

Rappelons que la CGT avait dénoncé et combattu en 2003 l'allongement de la durée de cotisations, mesure phare de la loi Fillon. Elle avait également dénoncé le caractère technocratique de cette disposition qui repose sur un obscur calcul à partir de l'évolution de l'espérance de vie.

L'opposition vigoureuse de la CGT qui demeure, tient au fait que cette mesure pénalise notamment les salariés ayant effectué des carrières courtes et/ou ceux qui ont travaillé à temps partiel. Sont concernées au premier chef les femmes et tous ceux qui ont été affectés par la montée du chômage et de la précarité.

Bien entendu, ce nouvel allongement renforcerait encore cette injustice, les générations qui arrivent maintenant à l'âge de la retraite ayant été concernées par la dégradation de la situation de l'emploi apparue dans les années 70, ainsi que par une entrée plus tardive dans la vie active du fait d'études plus longues.

Ce nouvel allongement serait d'autant plus insupportable que l'application de la loi de 2010 commence à produire ses effets dévastateurs, en particulier sur les salariés déjà touchés par le chômage et qui se voient privés de l'AER (allocation équivalent retraite) et donc condamnés à survivre avec les seuls minima sociaux.

Cette mesure n'a même plus sa justification initiale, à savoir un maintien du rapport entre temps d'activité et temps de retraite, puisque c'est maintenant le report de l'âge qui va jouer cette fonction.

A l'évidence, le véritable objectif de l'allongement reste une baisse généralisée des pensions de retraites. La nécessité d'une autre réforme des retraites, portée par la CGT, condamne par avance un nouvel allongement de la durée de cotisations. Une telle décision ne manquerait pas de provoquer un mouvement d'ampleur.

Comme elle l'a déjà annoncé la CGT, la bataille des retraites n'est pas terminée.



Bulletin de contact ou de syndicalisation

À remettre à un militant CGT de votre connaissance ou à retourner à

Union Départementale CGT de la Gironde, Bourse du Travail, 44 Cours Aristide BRIAND CS 21685, 33075 Bordeaux Cedex, 3^{ème} étage. Tél : 05 57 22 71 40
Télécopie : 05 56 02 38 19 Email : ud@cgt-gironde.org - Site internet : www.cgt-gironde.org

Je souhaite

- Prendre contact
- Me syndiquer

Entreprise :

Adresse :

Nom : Prénom :

Année de naissance :

Adresse :

Tel : Mail :